



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 décembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Soixantième session

Points 45 et 124 de l'ordre du jour

**Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième  
session extraordinaire : mise en œuvre  
de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida**

**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007**

### **Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/60/L.43 relatif à la préparation et l'organisation à la réunion de suivi de 2006 sur la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida**

#### **Trente et unième rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la déclaration orale du Secrétaire général sur le projet de résolution A/60/L.43 relatif à la préparation et l'organisation de la réunion de suivi en 2006 de la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida.
2. Le Secrétaire général indique que l'examen approfondi des progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, demandé dans le projet de résolution, nécessiterait deux séances plénières, une audition informelle, quatre réunions-débats et cinq tables rondes. Les ressources nécessaires à cet effet pourraient être couvertes en partie par les ressources existantes, mais trois réunions-débats et quatre tables rondes devraient être ajoutées au calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2006, soit un coût supplémentaire estimé à 93 000 dollars, dont 77 700 dollars au titre du chapitre II (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 15 300 dollars au titre du chapitre 28D (Services centraux d'appui).
3. **Étant donné la somme considérée, le montant de 15 300 dollars au titre du chapitre 28D devrait être absorbé.**



4. Le Comité consultatif croit comprendre que le Secrétaire général compte indiquer plus tard dans quelle mesure un surcroît de ressources nécessaires au titre des services de conférence peut être absorbé dans le cadre de l'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées qui doit être présenté incessamment. **Dans ces conditions, le Comité recommande que les ressources nécessaires au titre des services de conférence soient examinées dans le cadre de l'examen de l'état récapitulatif prévu dans la procédure établie par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211 relatives à l'utilisation et au fonctionnement du fonds de réserve.**

---